

**NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES**  
(Article 107 Loi NOTRe)

Le budget de la caisse des écoles pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP2019		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2019
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	1 627,66 €
011	Charges à caractère général	24 677,66 €			
6067	Fournitures scolaires	20 000,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 000,00 €
6068	Autres matériels et fournitures	3 790,00 €	7085	Cotisations et souscription	1 000,00 €
6063	Petits équipements	560,00 €			
6182	Documentation Gnl et Technique	327,66 €	74	Dotations	23 350,00 €
624	Transport	- €	7474	Participation des communes du GFP	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
			7713	Libéralités reçues	- €
656	Bourses et prix	1 100,00 €	7718	Divers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>25 977,66 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 977,66 €</b>

FAIT A SAINT MANDRIER SUR MER, le 26 Mars 2019.

Le Président, pour le Maire, par délégation  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Gilles VINCENT

